

DISCOURS DE LA GUINÉE-BISSAU À LA 26^E RÉUNION DE TRAVAIL DES PARTIES ET À LA TROISIÈME SESSION DE LA RÉUNION DES PARTIES À LA CONVENTION D'AARHUS

Excellence Président et membres du Bureau
Excellence, Secrétaire exécutif de la Convention d'Aarhus

Chers participants

La République de Guinée-Bissau (rappelons qu'il s'agit d'un petit pays de la côte ouest de l'Afrique), connue pour sa riche biodiversité mais aussi pour sa vulnérabilité au changement climatique.

Elle est donc confrontée à des défis en matière d'environnement. Afin de surmonter ces défis, le pays a créé un cadre juridique interne en matière d'environnement depuis la fin des années 1990 accompagné de l'adhésion aux conventions internationales.

Préoccupée par la question de l'"écocitoyenneté", la Guinée-Bissau a officiellement présenté en 2020 sa volonté d'adhérer à la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.

Ce processus d'adhésion de la Guinée-Bissau n'est qu'à une étape de sa réalisation. En effet, certains événements internes (comme la tentative de renversement de l'ordre constitutionnel du 1^{er} février, la dissolution du parlement et la démission du gouvernement qui en a résulté) ont ralenti le processus de ratification de l'instrument d'adhésion, qui est maintenant entre les mains du ministère des affaires étrangères.

Cependant, les nouvelles autorités travaillent sur le processus, ce qui nous donne la garantie de nous engager et de déclarer devant cette auguste assemblée que, dans les 60 jours, la Guinée-Bissau ratifiera l'instrument d'adhésion à la Convention.

Nous aimerions également profiter de cette simple occasion pour renouveler les engagements que le pays a pris envers la Convention :

Premièrement, il s'agit du processus de diffusion des grandes lignes de la Convention; la trilogie d'Aarhus parmi la population à travers les entités gouvernementales liées aux composantes environnementales ainsi que de nos partenaires nationaux et internationaux. Tous dans une synergie pour que la population prenne conscience de sa responsabilité de participer à la prise de décision, de s'informer et de dénoncer les mauvaises pratiques qui pourraient mettre en péril l'équilibre écologique et le développement durable.

Deuxièmement, le pays prépare actuellement un paquet législatif visant à concilier les obligations de la Convention avec le droit environnemental guinéen. Il s'agit d'un engagement qui témoigne de la volonté sans équivoque de la Guinée-Bissau d'honorer ses engagements vis-à-vis des dispositions de la Convention.

Avant de terminer, au nom de mon pays (que je représente en ce moment) et en mon nom propre, je voudrais vous remercier pour cette aimable occasion de présenter la situation de la Guinée-Bissau, et je voudrais également remercier la Commission pour l'organisation et toute la logistique mise à notre disposition.

Merci beaucoup.

Dr. Mário João de Oliveira
Conseiller Juridique du Ministre de l'Environnement et Biodiversité
Point Focal National de la Convention d'Aarhus
République de la Guinée-Bissao